Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212200851-20251202-D2025_05_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KERBORS

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de KERBORS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gildas LE BEVER, Maire de la commune de Kerbors, sur convocation qui leur a été adressée le 21 novembre 2025.

Etaient présents : M. Gildas LE BEVER, M. Aurélien LE CHALONY, M. Michel PILARD et M. Philippe URFIÉ. Mme Marie-Louise ANDRÉ, Mme Coralie BEAUVAIS, Mme Annie HEGARET, Mme Marie JEZEQUEL, Mme Caroline KERAMBRUN et Mme Karine PIRIOU.
Absents excusés : M. Gérard MONNIER,
Absents :
Secrétaire : Mme Coralie BEAUVAIS

Assistait : Gilda MANARIN, secrétaire de mairie

Membres de référence : 11	Membres en exercice : 11	Membres ayant pris part à la délibération : 10

LOTISSEMENT « ENEZ YAR » APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ

Comme le prévoit le traité de concession signé entre la SPLA – Lannion Trégor Aménagement et la commune en octobre 2022, un rapport annuel est établi par les services de la SPLA. Il est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le Maire a communiqué ce document par mail aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation. Le rapport fait état d'une rétrospective de l'année 2024-2025 sur l'état d'avancement du projet, l'état de la commercialisation, le calendrier prévisionnel, une note financière, les prochaines étapes, accompagnés d'annexes.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DECIDE** :
- **D'APPROUVER** le compte-rendu annuel à la collectivité établi par la SPLA – Lannion Trégor Aménagement pour l'année 2024-2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gildas LE BEVER

